

Vendredi 27 novembre 2015

Inauguration du pont de Mimbaste sur la RD 15



La création d'un ouvrage de décharge pour limiter l'impact des inondations

Depuis 2010, trois crues exceptionnelles du ruisseau « Grand Arrigan » d'intensité supérieure à la crue centennale sont survenues sur le territoire de la commune de Mimbaste. Celles-ci ont entraîné la submersion de la RD 15 ; les dernières inondations de février et mai 2013 ont, par deux fois, provoqué l'effondrement de cette route.

Suite à ces évènements, le Département des Landes a engagé une étude hydraulique prenant en compte des dispositions permettant de réduire l'impact d'inondations sur la voirie départementale concernée.

Cette étude a conduit à la réalisation d'un ouvrage de décharge dont le dimensionnement a été établi sur la base des caractéristiques de la crue de mai 2013, d'intensité supérieure à la crue centennale ; celui-ci doit permettre d'améliorer l'écoulement des eaux et d'abaisser le niveau de celles-ci en amont du pont et de la RD 15.

Une solution performante et économiquement intéressante

La durée d'interruption de la circulation s'est élevée à seulement 3 mois, les éléments de l'ouvrage ayant été préfabriqués en usine.

L'opération a consisté en la **mise en place de trois lignes de cinq cadres préfabriqués accolés**, de 3 m de haut et 5 m de large d'une longueur globale de 14 m, connectées au « Grand Arrigan » par un chenal de 15 m de large et 90 m de long.

Les travaux confiés, après appel d'offre ouvert à l'entreprise Castillon TP domiciliée à Dax, ont débuté le 3 août 2015 pour s'achever le 9 novembre 2015. Ils ont consisté :

- › aux terrassements pour la création du chenal de raccordement au « Grand Arrigan » ;
- › à la réalisation des dispositifs liés à la protection de l'environnement (batardeaux et filtre à paille dans le lit mineur du chenal en aval de l'ouvrage) ;
- › au décaissement de chaussée et aux terrassements pour l'ouvrage proprement dit ;
- › à la réalisation des fondations ;
- › à la pose de 3 lignes de 5 cadres préfabriqués et d'une dalle de transition de part et d'autre de l'ouvrage ;
- › à la mise en œuvre d'une étanchéité sur le tablier ;
- › à la construction des murs en aile de part et d'autre au moyen d'enrochements ;
- › à la réalisation des équipements de sécurité (glissières, clôtures) ;
- › à la construction de la chaussée et des accotements.

Chiffres clés

- 4 000 mètre cubes de terrassements ;
- 700 tonnes de grave ;
- 15 cadres béton préfabriqués de 20 tonnes chacun ;
- 500 tonnes d'enrochements ;
- 400 tonnes d'enrobés ;
- 170 mètres de glissières ;
- 80 mètres de clôture rigide.

Le budget

Le coût de l'opération financée par le Conseil départemental est de **450 000 €**.

La Commune de Mimbaste a pris en charge les acquisitions foncières nécessaires à la création du chenal de raccordement, d'un coût de **4 000 €**.

Les prestataires

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été assurée par les services de la direction de l'Aménagement du Conseil départemental assistés par le bureau d'étude spécialisé en ouvrage d'art ISO 21 domicilié à Anglet.

Dans le cadre de l'insertion par l'activité économique souhaitée par le Département, le marché de travaux a été conclu avec des clauses d'insertion sociales : 190 heures ont été effectuées par une personne en difficulté, non qualifiée, inscrite au Pôle emploi depuis plus d'un an.

Les travaux de réfection de la chaussée de part et d'autre de l'ouvrage ont été réalisés par l'entreprise Bautiaa TP domiciliée à Pomarez.

Des travaux restent à faire pour réduire au maximum les inondations

Les travaux entrepris par le Département étaient indispensables mais ne peuvent parer complètement aux crues d'intensité exceptionnelle. Des aménagements complémentaires (butte de terre en continu de 30 m le long des maisons et station de pompage des eaux pluviales) devront être réalisés pour diminuer le risque d'inondation au niveau des habitations riveraines de la RD 15. Ils ne relèvent pas de la compétence du Conseil départemental mais d'autres collectivités locales.

Contact presse :

Lionel Niedzwiecki

Tél. : 05 58 05 40 35

Fax : 05 58 05 41 89

Mél : communication@landes.fr